

PLACE DES AUGUSTINS



CONCOURS DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN PRIX EVARISTE-MERTENS 2014

PROCÉDURE SUR INVITATION A L'ATTENTION DE TOUS
LES ARCHITECTES-PAYSAGISTES DE MOINS DE 35 ANS

DÉCEMBRE 2014

CONCOURS DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN
PRIX EVARISTE-MERTENS 2014

PLACE DES AUGUSTINS

EN PROCÉDURE SUR INVITATION À L'ATTENTION DE TOUS
LES ARCHITECTES-PAYSAGISTES DE MOINS DE 35 ANS

Rapport du jury, décembre 2014

SOMMAIRE

Introduction	4
Rapport du jury	8
Levée de l'anonymat	17
Projets primés	23
Projets non primés	53





© Jan Stadelmann & Data Stütz

La vie de quartier

S'il est indéniable que le concours est reconnu comme une démarche bien adaptée pour la recherche d'une proposition de qualité, l'organisation d'un tel concours pour des architectes paysagistes en début de carrière, avec l'objectif annoncé que la proposition retenue soit réalisée, relevait d'un bel optimisme de la part des organisateurs. Optimisme largement récompensé par la grande qualité globale des vingt-neuf propositions rendues.

Le concours est un moment intense et très exigeant. Le jury tient donc ici à remercier l'ensemble des équipes pour leur engagement important, pour le sérieux avec lequel elles ont abordé le projet ainsi que la très bonne lisibilité des planches rendues.

La place des Augustins est de dimensions modestes. Cependant, derrière sa relative banalité actuelle se cachent des qualités spatiales intéressantes et des usages quotidiens importants. Ceux-ci ont été reconnus lors des visites du site par le jury. De plus, les attentes des habitants, que les représentants des commerçants et des habitants présents dans le jury ont su décrire de manière constructive, sont très diversifiées.

La tâche était difficile et multiple. Il s'agissait notamment d'offrir aux habitants un lieu polyvalent de calme et de rencontre qui maintienne les parcours existants tout en intégrant la notion d'économie de moyen souhaitée par la Ville.

Les discussions du jury se sont attachées à la recherche d'un projet qui, à côté des besoins fonctionnels, actuels et souhaités, réponde également au besoin de redonner à cette place une identité particulière afin qu'elle génère une nouvelle envie d'appropriation.

Si toute proposition est perfectible, le développement du projet lauréat promet déjà, par la clarté de l'espace offert et de son rapport aux alentours, associée à la simplicité des matériaux et des moyens mis en œuvre, l'apparition d'un lieu de vie de tous les jours reconnaissable et confortable, l'existence d'un véritable square de quartier singulier où chacun trouvera sa place.

M. Pascal Heyraud, architecte-paysagiste FSAP – président du jury

Un cœur de quartier restauré

Depuis de nombreuses années, la Ville de Genève mène une politique patiente de mise en valeur de ses espaces publics. Parallèlement au réaménagement des sites majeurs du centre ville, elle s'attache à faire revivre les espaces de quartier, si importants pour la vie quotidienne des citoyens. Ces lieux, s'ils sont marqués par l'ordinaire, forgent souvent l'identité d'une communauté qui s'y retrouve au fil des jours: tantôt but de promenade, halte sur le chemin de l'école, occasion de rencontres imprévues ou encore espace de fête, la place de quartier doit permettre à l'individu de se sentir appartenir à la société.

Après la place du Petit-Saconnex, la place des Augustins est le deuxième espace public de quartier à faire récemment l'objet d'un concours. Car aménager les lieux de tous les jours constitue un enjeu architectural complet. Si une opération d'embellissement peut parfois suffire à satisfaire le visiteur de passage, l'aménagement des espaces publics de quartier exige, pour réussir et durer, une bonne compréhension du contexte urbain et social, l'intégration des qualités sensibles du lieu (ensoleillement, vues, atmosphère, etc.), l'adéquation avec les usages en place ou souhaités, tout cela n'excluant pas une attitude de projet contemporaine.

A ce titre, le réaménagement de la place des Augustins, cœur de quartier livré depuis trop longtemps à des interventions ponctuelles sans cohérence, nous a semblé se prêter parfaitement à l'exercice du concours. Vu ses dimensions modestes, l'idée d'une collaboration avec la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes s'est rapidement imposée comme une occasion de faire valoir la richesse de l'apport de cette profession dans l'aménagement de l'espace public.

Cette expérience s'est révélée au-delà de nos attentes, vu le nombre et la qualité des réponses apportées, signe de la vitalité de la relève. Le projet lauréat, derrière son apparente simplicité, contient la promesse d'inscrire la place dans la durée tant du point de vue des pratiques sociales que de son aménagement.

M^{me} Marie-Hélène GIRAUD, architecte EAUG et architecte-paysagiste FSAP, cheffe du service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève

Prix Evariste-Mertens 2014

Pour la onzième fois, la FSAP a pu organiser, grâce à une ville partenaire engagée, le Prix Evariste-Mertens (anciennement Prix FSAP), destiné à encourager les jeunes architectes-paysagistes. Nous nous réjouissons tout particulièrement que, quinze ans après Lausanne, nous ayons à nouveau réussi à l'organiser en Suisse romande. Le fait que le président du jury de cette année soit précisément le lauréat du prix FSAP de l'époque peut être considéré comme une preuve de l'efficacité de ce modèle promotionnel.

Cette année, vingt-neuf projets ont pu être analysés et jugés. Un nombre particulièrement réjouissant de jeunes collègues – de manière indépendante ou en équipe – ont accepté le défi, se sont confrontés à la concurrence et à un programme ambitieux et ont investi beaucoup d'énergie et de réflexion dans leur projet de concours. Nombre d'entre eux ont été déçus, ont – peut-être pour la première fois – découvert les sévères règles de jeu du concours en tant que professionnel autonome, un seul projet pouvant, en fin de compte, être lauréat.

Nous espérons qu'ils ne sont néanmoins pas découragés, qu'ils ont eu du plaisir à participer à titre personnel à un concours, qu'au cours de la mise au point de leur projet et dans l'analyse de la décision du jury qui a suivi, ils ont pu bénéficier d'une expérience précieuse, qui leur servira tout au long de leur future carrière professionnelle. Tout cela dans le droit fil de la promotion du talent qu'ambitionne le prix Evariste-Mertens.

Genève a proposé aux jeunes architectes-paysagistes un programme exemplaire portant sur la réhabilitation de la place des Augustins, un espace urbain actuellement peu attrayant. Et la Ville de Genève a reçu de leur part des propositions d'un haut niveau professionnel. Nous en remercions les deux parties.

M^{me} Sibylle Aubort RADERSCHALL, membre du jury et représentante de la commission des concours FSAP

Prix Evariste-Mertens 2014

Zum elften Mal konnte der BSLA nun dank der Zusammenarbeit mit einer engagierten Partnergemeinde den Förderpreis für junge Landschaftsarchitektinnen und Landschaftsarchitekten ausschreiben, früher BSLA-Preis genannt, seit 2002 Evariste-Mertens-Preis. Es freut uns ganz besonders, dass es fünfzehn Jahre nach Lausanne gelungen ist, ihn wieder in der französischsprachigen Schweiz durchzuführen! Der Umstand, dass es sich beim diesjährigen Jurypräsidenten ist der Gewinner des damaligen BSLA-Preises in Lausanne handelt, mag als Hinweis für die Wirksamkeit dieses Fördermodells dienen.

Neunundzwanzig Projekte konnten dieses Jahr diskutiert und beurteilt werden. Eine erfreulich grosse Zahl junger Kolleginnen und Kollegen – allein oder im Team – hat die Herausforderung angenommen und sich der Konkurrenz und der anspruchsvollen Aufgabe gestellt und viel Herzblut und Hirnschmalz in ihren Wettbewerbsbeitrag investiert. Viele von ihnen ist nun enttäuscht worden, haben – vielleicht zum ersten Mal – die harten Spielregeln des Wettbewerbs am eigenen Leib, im eigenen Namen erfahren müssen, denn gewinnen konnte wie immer nur ein Projekt.

Wir hoffen, dass Sie alle sich trotzdem nicht entmutigen liessen, dass Sie Freude an der Arbeit als eigenverantwortliche Wettbewerbsteilnehmer hatten, und dass Sie in der Ausarbeitung des Projektes und jetzt auch in der Analyse der Juryentscheide, wertvolle Erfahrungen machen konnten, welche Sie in ihrer weiteren beruflichen Laufbahn weiter bringen. Dies ganz im Sinne der Talentförderung, wie sie der Evariste-Mertens-Preis beabsichtigt.

Genf hat den jungen Landschaftsarchitektinnen und Landschaftsarchitekten mit der Neugestaltung der Place des Augustins, einem heute vernachlässigten Quartierplatz, eine wunderbare Aufgabe zur Verfügung gestellt. Und Genf hat von Ihnen professionelle und gute Lösungsvorschläge erhalten. Herzlichen Dank an beide Seiten.

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisatrice du concours est la Ville de Genève en collaboration avec la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes (FSAP-BSLA).

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'aménagement urbain en procédure sur invitation à l'attention de tous les architectes-paysagistes de moins de 35 ans, tel que défini par les articles 3 et 8 du règlement SIA 142 (édition 2009), et conforme aux prescriptions nationales et internationales, en matière de marchés publics.

Ce concours fait également l'objet de l'attribution du Prix Evariste-Mertens 2014 de la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes (FSAP-BSLA).

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

L'objet du concours porte sur la réalisation, dans le quartier de Plainpalais, à Genève, d'un programme d'aménagements d'espaces publics de quartier pour la réhabilitation de la place des Augustins.

La Ville de Genève a souhaité, par le présent concours et en collaboration avec la Fédération Suisse des Architectes-Paysagistes (FSAP-BSLA), obtenir diverses réponses aux demandes du cahier des charges et choisir un projet pour ses qualités urbanistiques, paysagères, architecturales, fonctionnelles et économiques.

Les solutions, proposées par les concurrents, devaient permettre:

- d'offrir aux habitants du quartier un aménagement urbain de qualité;
- d'offrir aux activités existantes et futures ainsi qu'aux usagers un espace convivial en adéquation avec les usages et ce en toutes saisons;
- d'inscrire la place dans un maillage de cheminements et d'espaces publics en la reliant aux autres centralités du quartier (écoles, maternité, hôpital, etc.);
- de tirer parti du caractère actuel et historique du lieu.

Le projet devra de manière générale assurer la cohérence d'ensemble de la place tant au niveau paysager, qu'au niveau du mobilier urbain, de l'éclairage public et des revêtements choisis.

04 / PROGRAMME

Situation dans la ville

Le quartier de Plainpalais est un quartier vivant et animé du centre-ville de Genève. Il s'insère entre les deux cours d'eau qui structurent la ville, la rivière de l'Arve en provenance des montagnes (Alpes françaises) et le fleuve du Rhône issu du lac Léman.

Situé en contrebas de la Vieille-Ville et du plateau de Champel, Plainpalais offre la morphologie horizontale d'une plaine alluviale. Très dense en constructions, le quartier offre les qualités d'un tissu réellement urbain avec ses rues, trottoirs, façades et activités diverses et variées. La place des Augustins se trouve au cœur de ce quartier.

Elle est bordée à l'ouest par la rue de Carouge, qui avec sa voie de tram (réalisée avant 1900), constitue un axe urbain majeur et historique du centre-ville de Genève permettant de relier les communes des Trois-Chêne (Chêne-Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries), Genève, Carouge et Lancy en passant par l'hypercentre.

Périmètre du concours

De forme rectangulaire et allongée, la place des Augustins est bordée sur trois côtés par des bâtiments et s'ouvre à l'ouest sur un espace plus dégagé avec la rue de Carouge et la voie de tram.

Le périmètre du concours est délimité, à l'ouest, au nord et à l'est, par la bordure du trottoir qui encadre l'espace piétons, et au sud, par la façade du bâtiment de l'Ifage (Fondation pour la formation des adultes).

Le site

Le quartier de Plainpalais est un quartier dense et animé. La place des Augustins occupe une place privilégiée au cœur de ce quartier.

Les nombreux pôles d'intérêts (hôpitaux, maternité, écoles, arrêts de transports publics, commerces, etc.) situés à proximité en font un point de convergence et de passage important.

Aménagée au fil du temps et au gré des interventions ponctuelles de la Ville de Genève, la place des Augustins a vu s'accumuler sans grande cohérence les objets, les fonctions et interventions diverses. Aujourd'hui, elle nécessite une réfection et un aménagement urbain contemporain de qualité très attendu par la population du quartier et de la ville.

Aménagement de l'espace public

Le concept d'aménagement doit redonner à la place du sens, de la cohérence, de la lisibilité et définir une nouvelle unité spatiale de l'ensemble.

Une attention particulière a été portée au traitement des limites en tenant compte des relations qui existent entre la place et le reste de la ville ainsi qu'entre la place et les commerces et logements voisins.

Le projet doit répondre aux questions relatives :

- à la nouvelle vision d'ensemble de la place, et par là-même, garantir la cohabitation et l'interaction entre les différents usagers (de jour comme de nuit);
- à l'accessibilité à l'école de l'Ifage;
- à la disposition du mobilier urbain;
- à l'équilibre entre la végétation et les espaces plus minéraux;
- à la qualité et la nature des matériaux utilisés (revêtement de sol).

Mobilité et accessibilité

L'espace de la place dans le périmètre du concours est réservé uniquement aux piétons.

Les transitions entre le réseau routier et l'espace de la place doivent être facilement reconnaissables, de même que les accès à la place.

Les cycles ne sont pas autorisés sur la place dans le périmètre du concours. Compte tenu de l'offre environnante et de l'exiguïté des lieux, aucune place de parking pour les vélos ne doit figurer sur la place.

Le projet d'aménagement de l'espace public doit assurer une bonne accessibilité piétonne aux différentes activités situées sur la place. Il doit aussi inscrire la place dans le maillage des cheminements piétons et espaces publics à l'échelle du quartier. Toute la place doit être accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Végétation

Les arbres ne sont pas dans un très bon état sanitaire. Il est laissé à l'appréciation des mandataires d'intervenir sur la végétation actuellement en place, notamment sur sa suppression et remplacement. Dans tous les cas, les arbres abattus devront être compensés sur le périmètre du site.

Les plantations futures se feront en pleine terre dans le respect des directives de la Direction Générale de la Nature et du Paysage.

L'arborisation future proposera des espèces régionales et adaptées aux conditions du site. La Ville de Genève validera le choix définitif des espèces sur la base des propositions faites par les concurrents.

Éclairage public

L'éclairage actuel du périmètre est composé de 4 luminaires installés sur des mâts de 4 mètres de haut. Cet éclairage peut être déplacé ou remplacé pour un autre principe d'éclairage.

Mobilier urbain

De manière générale, le nombre d'éléments de mobilier urbain présent actuellement sur la place doit être maintenu dans le cadre du projet proposé et dans le périmètre du concours.

Le mobilier urbain standard sera choisi dans le catalogue des éléments de mobilier urbain recommandés de la Ville de Genève. Cependant, des éléments de mobilier urbain peuvent être créés dans le cadre du projet pour autant que ces éléments soient structurants par rapport à l'organisation de l'espace et liés au concept global du projet.

Gestion des eaux de surface

Il est demandé aux candidats d'intégrer au projet une réflexion sur la gestion des eaux de pluie, sans pour autant entrer dans le détail de réalisation technique.

Développement durable

La Ville de Genève demande que le projet soit compatible avec les principes du développement durable, soit un faible impact sur l'environnement, une intégration des préoccupations sociales ainsi que des aspects économiques sur le moyen et le long terme.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants:

- les qualités paysagères générales du projet d'espace public;
- la compréhension du lieu et de son rapport au tissu existant;
- la capacité de la proposition à favoriser des pratiques sociales ainsi que la mixité de l'utilisation de l'espace public;
- le respect de la volonté de durabilité et de simplicité (choix des matériaux, végétation, gestion des eaux de surface, etc.);
- l'économie générale du projet;
- l'économie de moyen.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

06 / JURY

Président **M. Pascal HEYRAUD**, architecte-paysagiste FSAP, Neuchâtel.

Vice-présidente **M^{me} Isabelle CHAROLLAIS**, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.

Membres professionnels **M^{me} Sibylle AUBORT RADERSCHALL**, architecte-paysagiste HTL BSLA SWB, Meilen.
M^{me} Nathalie MONGÉ, architecte DPLG et architecte-paysagiste FSAP, Genève.
M. Yves VIEUXLOUP, architecte DPLG et architecte-paysagiste FSAP, Genève.
M. Gérald BERLIE, architecte, président de l'association des intérêts de Plainpalais (AIP) et représentant des habitants du quartier de Plainpalais, Genève.
M^{me} Marie-Hélène GIRAUD, architecte EAUG et architecte-paysagiste FSAP, cheffe du service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève.
M. Olivier ROBERT, architecte-paysagiste DPLG, adjoint de direction du service des espaces verts, Ville de Genève.

Membres non professionnels **M. Ashraf MOUSSA**, président de l'association des commerçants de Plainpalais, Genève.

Suppléants **M^{me} Cécile PRESSET**, architecte-paysagiste FSAP, Lausanne.
M. Dominique MATTHEY, architecte EAUG, adjoint de direction du service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève.

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr 40'000.– HT pour l'attribution de 3 à 5 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17 du règlement SIA 142 (édition 2009).

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions	6 juin 2014
Questions	jusqu'au 11 juillet 2014
Réponses du jury sur le site Ville de Genève	jusqu'au 25 juillet 2014
Rendu des projets	10 novembre 2014 à 16h
Jugement	du 18 au 21 novembre 2014
Remise des prix et inauguration	9 décembre 2014
Exposition des projets	du 10 au 20 décembre 2014

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu trente-six inscriptions. Vingt-neuf projets ont été remis à l'organisateur.

01 PLACE NETTE	16 MÉTISSAGE
02 CŒUR D'ÎLOT	17 Convivialité
03 CLAPOTIS	18 ChoixDeFleurs
04 "Après la pluie"	19 CERISE
05 Ouverture	20 espace_juste
06 AUGUSTINE 1	21 ALLGOLD
07 moules-frites	22 Cellules 2014
08 "Bijoux trouvé"	23 Îlot
09 traverser	24 LES AILES D'AUGUSTIN
10 MISE AU POINT	25 Lisibilité
11 CLUSELLIPSE	26 LA RONDE
12 trois genevois	27 6621014
13 aUTOMNAL	28 CONFLUENCES
14 Ic58243em	29 AUGUSTINE 2
15 PIÉDESTAL	

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les vingt-neuf dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 11 au 18 novembre 2014 par les spécialistes-conseils du jury, soit:

M^{me} Florence COLACE, architecte-éclairagiste AFE ACE PLDA, service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Ville de Genève;

M. Ralph DUVANEL, ingénieur civil, service du génie civil, Ville de Genève.

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé au complet les 18, 19 et 21 novembre 2014.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement tous les projets rendus, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

L'ensemble du jury procède à une première prise de connaissance des projets, en présence des organisateurs.

12.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

Le jury décide, à l'unanimité, d'admettre tous les projets reçus à la répartition des prix.

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Après une première lecture des projets par groupe, l'ensemble du jury les examine chacun en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse tous les projets, devant les planches, et décide d'écarter, pour la suite du jugement, ceux répondant le moins bien aux critères principaux suivants:

- rapport à l'échelle du site;
- traitement des limites du périmètre;
- qualification des usages.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants:

02 CŒUR D'ÎLOT	22 Cellules 2014
05 Ouverture	23 Îlot
10 MISE AU POINT	24 LES AILES D'AUGUSTIN
12 trois genevois	27 6621014
15 PIÉDESTAL	28 CONFLUENCES
18 ChoixDeFleurs	

12.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant les dix-huit projets conservés, à une analyse plus détaillée, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

01 PLACE NETTE	16 MÉTISSAGE
03 CLAPOTIS	17 Convivialité
07 moules-frites	19 CERISE
13 aUTOMNAL	25 Lisibilité
14 Ic58243em	26 LA RONDE

12.7 / TROISIÈME TOUR DU JUGEMENT

Après s'être rendu sur place, le jury procède devant les huit projets conservés à une analyse finale en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce troisième tour d'examen et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

- 08 "Bijoux trouvé"**
- 21 ALLGOLD**
- 29 AUGUSTINE 2**

12.8 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement.

Aucun projet n'a été rattrapé lors de ce dernier tour.

12.9 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.05 du programme du concours.

1^{er} rang – 1^{er} prix	n° 20	espace_juste	Fr. 12'000.– HT
PRIX EVARISTE-MERTENS 2014			
2^e rang – 2^e prix	n° 04	"Après la pluie"	Fr. 10'000.– HT
3^e rang – 3^e prix	n° 11	CLUSELLIPSE	Fr. 8'000.– HT
4^e rang – 4^e prix	n° 06	AUGUSTINE	Fr. 6'000.– HT
5^e rang – 5^e prix	n° 09	traverser	Fr. 4'000.– HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis au jury de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre, de manière fructueuse, des caractéristiques des différents projets.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat N°20 espace_juste possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs et du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet N°20 espace_juste.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes:

- Bien que la proposition semble déjà relativement aboutie, le projet devra naturellement encore évoluer en fonction des contraintes techniques liées à tout projet d'espace public;
- Le développement des études détaillées devra toutefois s'effectuer en respectant les qualités et caractéristiques principales du projet présenté;
- Le jury insiste sur la nécessité de développer également le projet sur l'espace situé devant l'Ifage de sorte qu'il dialogue mieux avec le reste de l'aménagement et son environnement direct.

Le jury suggère au maître de l'ouvrage d'envisager, à terme, une reconquête de l'espace situé au nord de la place, actuellement occupé par la rue, afin de faire profiter l'espace public de la dynamique induite par la présence de petits commerces.

14 / APPROBATION DU JURY

Président

M. Pascal HEYRAUD



Vice-président

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS

Membres professionnels

M^{me} Sibylle AUBORT RADERSCHALL



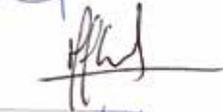
M^{me} Nathalie MONGÉ



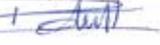
M. Yves VIEUXLOUP



M. Gérald BERLIE



M^{me} Marie-Hélène GIRAUD



M. Olivier ROBERT



Membres non-professionnels

M. Ashraf MOUSSA

Suppléants

M^{me} Cécile PRESSET



M. Dominique MATTHEY



15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS

par ordre de prix

- 1^{er} rang | 1^{er} prix
PRIX EVARISTE-MERTENS 2014
- Projet n° 20
espace_juste
Architectes-paysagistes
Jan Stadelmann
Zopfmättli 10 | 6170 Schüpfheim | Suisse
Daia Stutz
Rotachstrasse 24 | 8003 Zurich | Suisse
- 2^e rang | 2^e prix
- Projet n° 04
"Après la pluie"
Architecte-paysagiste
Maxime Monnier – Architecture du Paysage
Avenue de la Harpe 23 | 1007 Lausanne | Suisse
- 3^e rang | 3^e prix
- Projet n° 11
CLUSELLIPSE
Architectes-paysagistes
Glenn Fischer – architecte-paysagiste Bsc
Bahnhofstrasse 118 | 8620 Wetzikon | Suisse
Livio Hunn – architecte-paysagiste Bsc
Friedenstrasse 6 | 8400 Winterthur | Suisse
- 4^e rang – 4^e prix
- Projet n° 06
AUGUSTINE
Architectes-paysagistes
Seraphin Hirtz – architecte-paysagiste HES
Rue du Môle 42bis | 1201 Genève | Suisse
Arnaud Michelet – architecte-paysagiste HES
Chemin du Cleusy 44 | 1997 Sornard | Suisse
- 5^e rang – 5^e prix
- Projet n° 09
traverser
Architectes-paysagistes
David Gnehm
Viktoriastrasse 40 | 3013 Berne | Suisse
Benjamin Wellig
Vennerweg 4 | 3006 Berne | Suisse

Puis, par ordre d'arrivée

Projet n° 01

PLACE NETTE

Architecte-paysagiste

Planorama GmbH

Rütigasse 5 | 8754 Netstal | Suisse

Collaborateurs

Alex Vollenweider | Hans Lanz

Projet n° 02

Cœur d'ilot

Architecte-paysagiste

Thomas Cattin

Rue de la Coulouvrenière 26 | 1204 Genève | Suisse

Collaborateur

Geoffrey Rebel

Projet n° 03

CLAPOTIS

Architecte-paysagiste

Ludivine Gragy

Gartenhofstrasse 1 | 8004 Zurich | Suisse

Projet n° 05

Ouverture

Architectes-paysagistes

Yvonne Keller

Güetliweg 1 | 8050 Zurich | Suisse

Seraina Kuhn

Bahnhofstrasse 6 | 8494 Bauma | Suisse

Projet n° 07

moules-frites

Architectes-paysagistes

Sonja Müller

Birmensdorferstrasse 109 | 8003 Zurich | Suisse

Lars Wolfer

Burstwiesenstrasse 81 | 8055 Zurich | Suisse

Projet n° 08

"Bijoux trouvé"

Architectes-paysagistes

Andreas Hugli

Lehenstrasse 63 | 8037 Zurich | Suisse

Thomas Meitz

Zollstrasse 120 | 8005 Zurich | Suisse

Projet n° 10

MISE AU POINT

Architecte-paysagiste

ATELIER GREPT Sàrl

Route du Freney 15 | 1898 Saint-Gingolph | Suisse

Collaboratrice

Clotilde Rigaud

Projet n° 12

trois genevois

Architecte-paysagiste

David Näf

Lenggiserstrasse 36 | 8645 Jona | Suisse

Projet n° 13

aUTOMNAL

Architecte-paysagiste

Juglans Landschaftsarchitektur GmbH

Im Röthler 7 | 5406 Rütihof | Suisse

Collaborateur

Philipp Busslinger

Projet n° 14

ic58243em

Architectes-paysagistes

Christine Baumgartner

Langackerstrasse 56 | 8057 Zurich | Suisse

Irina Glander

Forchstrasse 211 | 8032 Zurich | Suisse

Projet n° 15

Piédestal

Architecte-paysagiste

Samuel Badoux

Rue de Lausanne 26 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateur

Sébastien Studer

Projet n° 16

MÉTISSAGE

Architectes-paysagistes

Aurélie Barral

Rue de Strasbourg 2 | 1004 Lausanne | Suisse

Sandra Kieschnik

Rathausplatz 4 | 3011 Berne | Suisse

Projet n° 17

Convivialité

Architecte-paysagiste

Pierre Ménétreay

Grand-Rue 35 | 1486 Vuissens | Suisse

Projet n° 18

ChoixDeFleurs

Architecte-paysagiste

Marlise Gasser

Greyerzstrasse 25 | 3013 Berne | Suisse

Projet n° 19

CERISE

Architecte-paysagiste

Arnaud GIL – architecte-paysagiste

Avenue Louis-Pictet 9A | 1214 Vernier | Suisse

Projet n° 21

ALLGOLD

Architectes-paysagistes

Marion Festal

Chemin de la Fontaine 2 | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse

Elodie Rué

Imbisbühlstrasse 61 | 8049 Zurich | Suisse

Projet n° 22

Cellules 2014

Architecte-paysagiste

Mathieu Ducotterd

Rue du Vidollet 43 | 1202 Genève | Suisse

Collaborateur

Yasser Saleh

Projet n° 23

îlot

Bureau d'architecte

Helena Novais – architecte-paysagiste

Oetlingerstrasse 149 | 4057 Bâle | Suisse

Collaboratrice

Maria Anna Petillo – architecte

Projet n° 24

LES AILES D'AUGUSTIN

Architecte-paysagiste

Franck-j. Bodenmann architecte-paysagiste HES

Rue Le-Corbusier 21 | 1208 Genève | Suisse

Collaborateurs

Félix Brussow | Florian Christophe

Projet n° 25

Lisibilité

Architecte-paysagiste

Matthias Biedermann

Etzwilerstrasse 2 | 8259 Rheinklingen | Suisse

Projet n° 26

LA RONDE

Architecte-paysagiste

le laboratoire d'architecture

Vanessa Lacaille

Rue Pradier 8 | 1201 Genève | Suisse

Projet n° 27

6621014

Architectes-paysagistes

Johannes Heine – architecte-paysagiste Dipl. Ing.

Andrea Ferles – architecte-paysagiste Dipl. Ing.

Schönbühlstrasse 15 | 8032 Zurich | Suisse

Projet n° 28

CONFLUENCES

Architecte-paysagiste

Lorenzo Panighetti

Avenue Blanc 12 | 1202 Genève | Suisse

Projet n° 29

AUGUSTINE 2

Architecte-paysagiste

INTERVAL Paysage Sàrl

Rue de Bourg 16-20b | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Samuel Enjolras | Agathe Caviale | Camille Vannier

1^{er} rang | 1^{er} prix

PRIX EVARISTE-MERTENS 2014

Projet n° 20

espace_juste

Architectes-paysagistes

Jan Stadelmann

Zopfmättli 10 | 6170 Schüpfheim | Suisse

Daia Stutz

Rotachstrasse 24 | 8003 Zurich | Suisse

Le projet espace_juste propose une organisation de l'espace orientée sur la centralité de la place. L'expression générale confère une identité affirmée de square encadré par une végétation structurée. Le jury relève la qualité de l'organisation spatiale ainsi créée et le traitement habile des frontières avec l'environnement direct. La perméabilité des accès depuis la rue de Carouge favorise une circulation aisée. Les espaces de repos et de rencontre disposés en périphérie de l'espace principal sont judicieusement adossés à une végétation définissant un cadre clair et lisible. Dès lors, les limites du lieu sont marquées par un traitement végétal simple dont la géométrie dirige le regard et guide les usagers vers les points essentiels de circulation ou de repos. La perception de l'espace est rapide et son appropriation facilitée par un choix de matériaux adapté.

Le traitement de sol en matière calcaire stabilisée est approprié à cet espace et économiquement intéressant.

L'élargissement du trottoir côté rue de Carouge affirme la présence de l'aubette à la frontière de la place. Le jury soulève la qualité du dégagement aux abords directs de ce kiosque permettant une multitude d'usages dont évidemment la disposition d'une terrasse directement ou indirectement liée à l'exploitation de la buvette.

Le traitement de l'ensemble du trottoir périphérique confirme la volonté d'une centralité du site inscrit dans un cadre clair.

Le jury relève également la proposition d'une conservation partielle de la végétation existante. Le remplacement ponctuel des arbres en place venant à dépérir à court ou moyen terme peut s'envisager sans péjorer la qualité de l'espace ni nuire à l'image architecturale du projet. De même, le concept d'éclairage pertinent et suffisant a été souligné par l'ensemble du jury.

Devant le bâtiment de l'ifage, le projet opte pour un parvis généreux s'ouvrant vers la rue John-Grasset. Par ce choix, il devient une continuité visuelle de cet espace urbain tout en valorisant l'entrée du bâtiment.

L'aménagement propose une division spatiale par un traitement végétal taillé sans toutefois convaincre le jury.

Le bassin-fontaine est bienvenu au sein de l'espace minéral. Sa structure, ses matériaux et sa position sont idéalement choisis. Sans pour autant être la vocation première d'une fontaine de ce type, il offre néanmoins une animation ludique pour les plus jeunes.

Le concept général séduit également par sa capacité à perdurer dans sa globalité au fil des années. Au-delà de la qualité des aspects conceptuels relevés ci-dessus, ce projet présente également une économie de moyens avérée, ce qui permet l'intégration d'un bassin-fontaine. La végétation proposée, tant dans son choix que dans son traitement unique, favorise un entretien aisé. Le rapport entre la qualité des espaces, les coûts de construction et de maintenance est particulièrement positif.

PRIX EVARISTE-MERTENS 2014 **PLACE DES AUGUSTINS A GENEVE**
CONCOURS DE PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN espace_juste

échelle 1:200

Le quartier de Place des Augustins est un quartier inscrit au plan de la Ville de Genève et qui a été réaménagé en 1970. Ce quartier est caractérisé par une architecture de style Art Deco et par une situation privilégiée au cœur du centre-ville de Genève. Le projet de réaménagement de ce quartier vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un espace public de qualité. Le projet propose une réorganisation de l'espace public, une amélioration de la voirie, la création de nouvelles zones piétonnes et de nouvelles zones de stationnement. Le projet est en phase de concertation avec les services de la Ville de Genève et les habitants du quartier.



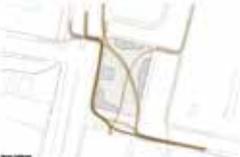
Le projet de réaménagement de ce quartier vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un espace public de qualité. Le projet propose une réorganisation de l'espace public, une amélioration de la voirie, la création de nouvelles zones piétonnes et de nouvelles zones de stationnement. Le projet est en phase de concertation avec les services de la Ville de Genève et les habitants du quartier.

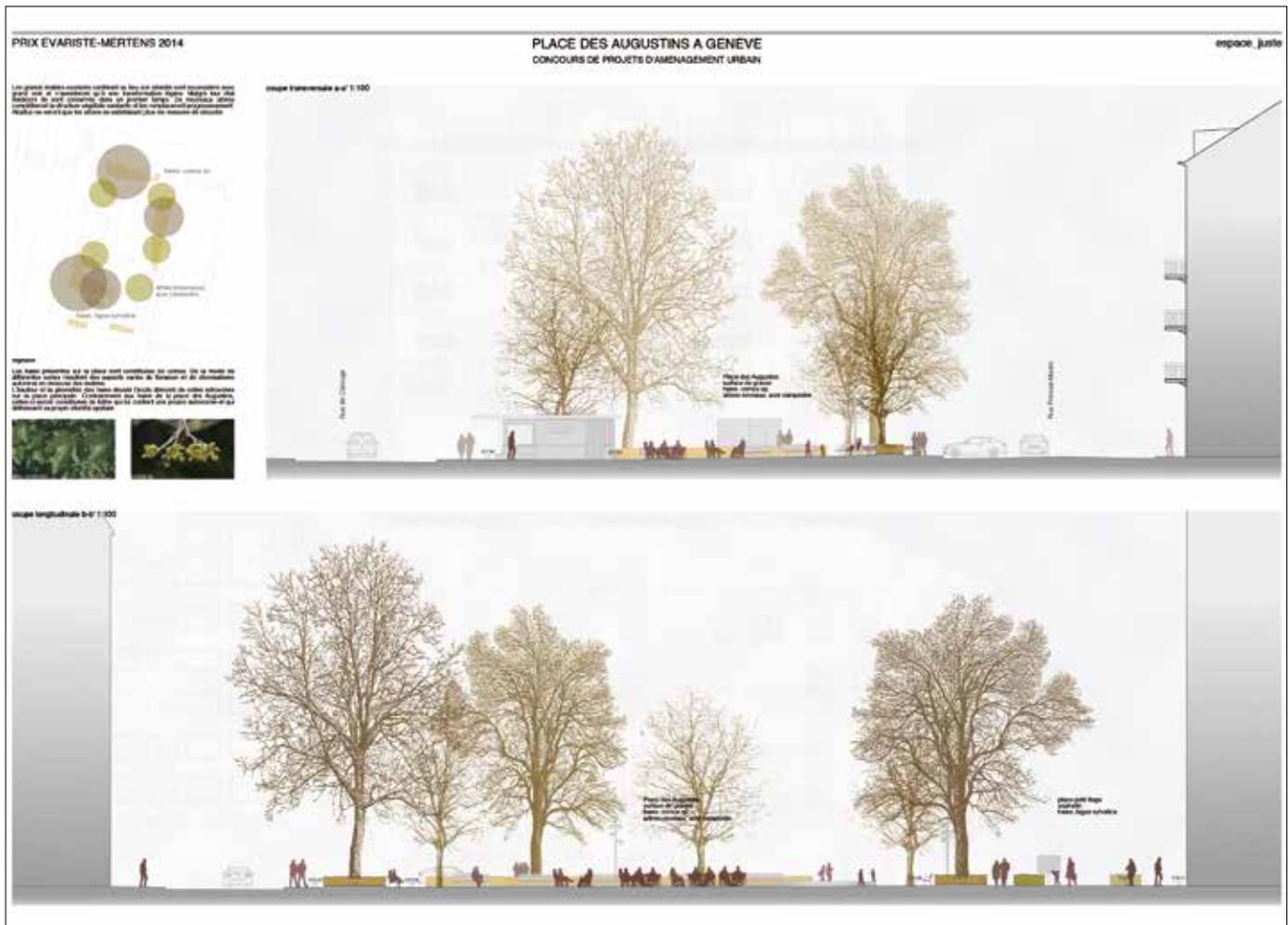


Le projet de réaménagement de ce quartier vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un espace public de qualité. Le projet propose une réorganisation de l'espace public, une amélioration de la voirie, la création de nouvelles zones piétonnes et de nouvelles zones de stationnement. Le projet est en phase de concertation avec les services de la Ville de Genève et les habitants du quartier.



Le projet de réaménagement de ce quartier vise à améliorer la qualité de vie des habitants et à créer un espace public de qualité. Le projet propose une réorganisation de l'espace public, une amélioration de la voirie, la création de nouvelles zones piétonnes et de nouvelles zones de stationnement. Le projet est en phase de concertation avec les services de la Ville de Genève et les habitants du quartier.



PRIX EVARISTE-MERTENS 2014

PLACE DES AUGUSTINS A GENEVE
CONCOURS DE PROJETS D'AMENAGEMENT URBAIN

espace_juste

Les objectifs étaient d'apporter un espace de qualité à la ville de Genève. Les plans proposés ont été conçus en collaboration avec les habitants de la ville. Le projet a été conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les plans ont été conçus en collaboration avec les habitants de la ville. Le projet a été conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.



Le projet a été conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les plans ont été conçus en collaboration avec les habitants de la ville. Le projet a été conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.



Le projet a été conçu pour être durable et respectueux de l'environnement. Les plans ont été conçus en collaboration avec les habitants de la ville. Le projet a été conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.



2^e rang | 2^e prix

Projet n° 04

"Après la pluie"

Architecte-paysagiste

Maxime Monnier – Architecture du Paysage

Avenue de la Harpe 23 | 1007 Lausanne | Suisse

Suite à une analyse du contexte pertinente, le projet devisé "Après la pluie" se construit sur une stratégie de traitement des espaces par soustraction plutôt que par surenchère d'éléments construits, ainsi que sur deux partis fondamentaux: un espace central généreux, libre, modulable selon usage et un espace en bande planté, comprenant l'aubette, des équipements et délimité par un long muret-banc adossé à la rue de Carouge.

Cette idée fondatrice permet d'organiser une relation visuelle entre les façades nord et sud sans pour autant y accoler la place, cette dernière étant clairement circonscrite au sol par un trottoir « Genevois » continu.

Le jury apprécie la proposition de développement de la place des Augustins hors du périmètre d'intervention qui vient logiquement renforcer cette attitude de face à face et répond également à une attention particulière de sécuriser les utilisateurs à proximité d'un tronçon routier.

Le parti choisi d'avoir un matériau de sol unitaire en gravier stabilisé est judicieux. Il permet justement des usages polyvalents et saisonniers, comme l'installation de la terrasse de l'aubette qui, après sa restauration, s'ouvrira également du côté place, ou comme l'accueil de guinguettes ambulantes.

Un jeu subtil de nuances de gravier, colonisé par une végétation spontanée, distinguera la partie équipée sous les arbres de la surface de gravier 100% minéral de l'espace libre.

Les arbres existants sont tous remplacés. Deux typologies d'arbres sont proposées. Aux extrémités de la place, des arbres majeurs, tilleuls et érables isolés formés en tige, sont plantés ponctuellement comme pourvoyeurs essentiels d'ombre. Sur la bande jouxtant la rue de Carouge, un mail aléatoire de savonnières en cépée évoque la dimension du jardin ornemental urbain. Le mobilier en bois et les murets-sièges se concentrent essentiellement sur le flanc rue de Carouge de la place. Si la cohérence du projet reste très lisible, la question du positionnement de l'espace de repos à proximité du flux dominant des voitures reste ouverte.

La présence d'eau, potable ou ludique, sur la place est appréciée; cependant la forme quelle revêt ici ne convainc pas. La fontaine, par son positionnement, est déconnectée des autres équipements générant la sociabilité. La flaque éphémère induite par une dépression centrale de l'espace vide questionne par son côté artificiel. Les considérations liées à la simplicité de l'aménagement, à sa flexibilité, se traduisent également sur le plan économique. En effet le projet n'est pas dispendieux.

L'économie de moyen qui qualifie ce projet et l'adéquation aux objectifs souhaités pour les habitants du quartier, à savoir d'usages et de convivialité, questionne néanmoins la possibilité d'appropriation de cet espace libre, ou vide.

Concours espaces publics et prix Evariste-Merens "PLACE DES AUGUSTINS"

Contexte
 L'édification de la place des Augustins est un projet d'urbanisme de grande envergure, initié par la municipalité de Toulouse, en partenariat avec le Grand Toulouse. Elle vise à transformer un espace public de 10 000 m² en un lieu de vie, de rencontre et de détente, en intégrant des équipements publics et des services de proximité. Le projet est inscrit dans le cadre de la politique d'aménagement de la ville de Toulouse, et plus particulièrement de la politique de développement durable.

Concept
 Le concept de la place des Augustins est basé sur l'idée de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et de détente, et un lieu de vie et de service. Le projet est basé sur l'idée de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et de détente, et un lieu de vie et de service. Le projet est basé sur l'idée de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et de détente, et un lieu de vie et de service.

Development
 Le développement de la place des Augustins est basé sur l'idée de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et de détente, et un lieu de vie et de service. Le projet est basé sur l'idée de créer un espace public de qualité, qui soit à la fois un lieu de rencontre et de détente, et un lieu de vie et de service.

Photo de la maquette depuis les toits des bâtiments rue Prevost-Martin

Situation 1: 1000

Situation 1: 200

"Après la pluie"

1930

Etat actuel

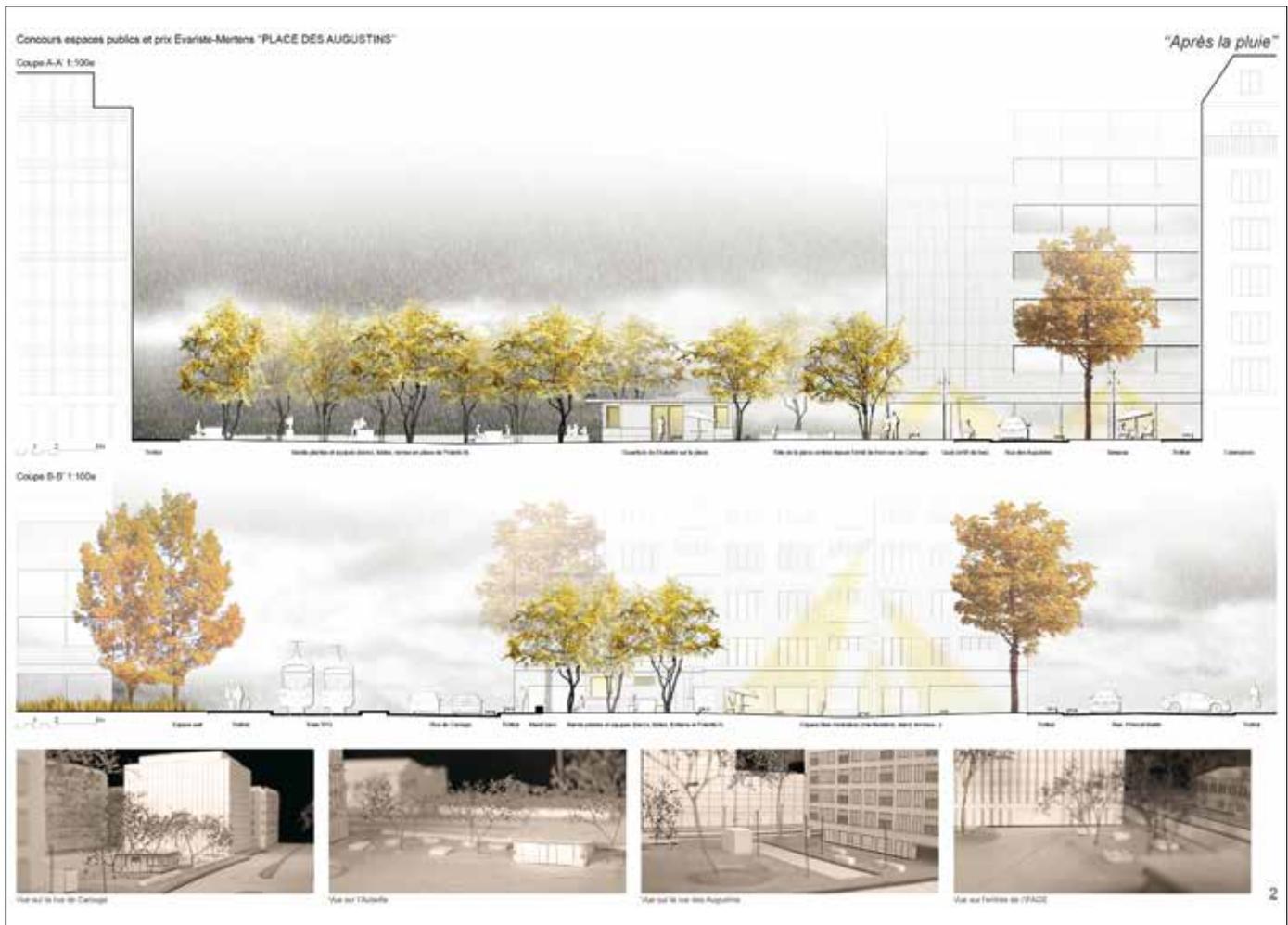
Projet

Face à face

Equipements

Espace libre

1



Concours espaces publics et prix Evariste-Merens "PLACE DES AUGUSTINS"

Révision

Le plan des Augustins est issu d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse.

Vegetation

Le plan des Augustins est issu d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse.

Equipement

Le plan des Augustins est issu d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse.

Eau

Le plan des Augustins est issu d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse. Le projet de place des Augustins est le résultat d'un concours public lancé par la commune de Toulouse.

Photo de la maquette depuis le 2^{ème} étage de l'IFAGE



Perspective de la place des Augustins depuis l'entrée de l'IFAGE



"Après la pluie"

Vegetation

	Essence: Thuja 	Essence: Hêtre
	Théa à petites feuilles 	Essence: érable
	Samolus, érable, érable 	Théa à petites feuilles (type érable, érable, érable)

Revêtement

	Revêtement sans-ciment 	Trottoir adhérent ville de Genève
	Matériau calcaire de Colmar 	Mélange ciment et cailloux
	Trottoir en dalle béton engazonné (revêtement de terre végétale) 	Craie pulvérisée (type ciment, revêtement de terre végétale)

Equipement

	Modèle urbain, ville de Genève 	Grand mobilier
	Mail d'habillage 	Composition possible
	Plan de l'habillage (type ville de Genève, revêtement de terre végétale) 	Mobilier urbain (type ville de Genève, revêtement de terre végétale)

3^e rang | 3^e prix

Projet n° 11

CLUSELLIPSE

Architectes-paysagistes

Glenn Fischer – architecte-paysagiste Bsc

Bahnhofstrasse 118 | 8620 Wetzikon | Suisse

Livio Hunn – architecte-paysagiste Bsc

Friedenstrasse 6 | 8400 Winterthur | Suisse

Le jury a apprécié la proposition d'un square composé de platebandes continues qui suivent le trottoir existant, découpées au centre par une aire ovale de gravier stabilisé. Elle est délimitée par un muret de béton qui retient la terre et fait office de long banc continu. L'ellipse formée par le banc est ouverte sur l'édicule existant et ses abords. Les massifs plantés sont légèrement surélevés, formant depuis l'extérieur une masse végétale dense et, depuis l'intérieur, un écran contre l'agitation des rues voisines. Quatre accès à l'espace central sont ouverts dans les massifs, permettant tous les mouvements transversaux. Le cheminement principal en diagonale est fait d'un sol en matériau dur, favorable aux personnes à mobilité réduite. Devant le bâtiment de l'Ifage, un parvis aux dimensions justes est aménagé, équipé de quelques bancs correspondant aux usages observés. La présence généreuse de végétation et la forme elliptique de l'espace central donnent une identité forte au projet et, par là, à cet espace de quartier.

La dimension du projet est jugée très en rapport avec l'échelle et le caractère du quartier. L'abri formé par les platebandes périphériques donne au centre du square une intimité appréciable, sorte de salon à l'air libre qui invite les habitants à l'investir. De plus, la configuration relativement close du square est une situation rassurante pour les parents de jeunes enfants.

Du point de vue de la végétation, le projet fait montre d'une attention aux qualités actuelles du site, en proposant un remplacement progressif des arbres existants, évitant ainsi les effets négatifs de la table rase.

La proposition est économique, bien qu'ayant une emprise sur l'entier du périmètre. Elle fait montre ainsi d'une bonne intégration de l'enveloppe financière prescrite dans le cahier des charges du concours.

Le jury déplore toutefois les problèmes engendrés par une certaine rigidité de l'ellipse, comme le rapport avec l'aubette, le lien avec l'arrêt de tram ou la marche placée à chaque accès, qui vont à l'encontre de la volonté d'accueil du projet. Enfin, les platebandes ayant une surface conséquente, elles imposeraient un entretien exigeant pour que leur qualité perdure.



4^e rang | 4^e prix

Projet n° 06

AUGUSTINE

Architectes-paysagistes

Seraphin Hirtz – architecte-paysagiste HES

Rue du Môle 42bis | 1201 Genève | Suisse

Arnaud Michelet – architecte-paysagiste HES

Chemin du Cleusy 44 | 1997 Sornard | Suisse

Le projet «AUGUSTINE» propose une place urbaine à l'échelle de la ville. Il valorise considérablement l'aubette et lui offre une généreuse terrasse sous les arbres à l'abri du soleil d'été.

L'espace du trottoir est judicieusement élargi. Il réagit aux situations spécifiques des alentours (arrêt du tram sur la rue de Carouge, commerces de rez-de-chaussée, arrêt de bus, passage piéton vers l'hôpital cantonal, entrée du bâtiment de l'Ifage...). Ce trottoir aux épaisseurs variables dessine les contours d'un grand espace central en stabilisé.

Le jury a apprécié la juste dimension du lieu, la valeur des contours de la place en lien avec la ville et la bonne gestion des flux et des déplacements. L'analyse présentée sur les planches est pertinente, notamment l'identification de l'ensoleillement de la place et des vues.

Sur la place, le lieu est fluide et tout s'articule autour de l'aubette. Des espaces d'assises sont proposés sous les couronnes des arbres à l'ombre, ce qui rappelle l'ambiance de jardins publics ou de placettes. L'ambiance est très urbaine et ne cohabite pas vraiment avec les usages du quartier. Sur la place, se trouvent quelques «objets» comme le médiakiosque, le banc circulaire, le mur. Ces éléments forment des sous-espaces multifonctionnels: par exemple, le mur est à la fois écran de lumière et mise en valeur de la sculpture; il reçoit de part et d'autre l'arrêt de bus et la fontaine et contient l'espace de la buvette. Ces objets sont controversés, tantôt appréciés par leur singularité et tantôt jugés incongrus.

D'un point de vue économique, l'estimation des coûts de construction de ce projet rentre dans la cible du maître de l'ouvrage. Les matériaux choisis sont simples et économiques.

D'une façon générale, le projet est apprécié car il réagit à la spécificité du lieu avec habilité et finesse. Le jury regrette que le projet vise plus particulièrement l'échelle de la ville et que l'espace central ne soit pas plus dévolu au quartier et à sa vie quotidienne.

CONCOURS ESPACES PUBLICS PRIX EVARISTE-MERTENS «PLACE DES AUGUSTINS» | AUGUSTINE

Rue de la Chapelle

Rue de la Vierge

voies

Le projet propose tout d'abord un plan de voirie qui réorganise l'espace public existant et crée de nouvelles voies de circulation. L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

Le projet propose tout d'abord un plan de voirie qui réorganise l'espace public existant et crée de nouvelles voies de circulation. L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.

voies de circulation

L'objectif est de créer un réseau de rues qui favorise la marche à pied et le vélo, tout en intégrant des espaces publics de qualité.



CONCOURS ESPACES PUBLICS PRIX EVARISTE-MERTENS «PLACE DES AUGUSTINS» - AUGUSTINE

photographies

matériaux

arbres

diagrammes

modèles d'étude

5^e rang | 5^e prix

Projet n° 09

traverser

Architectes-paysagistes

David Gnehm

Viktoriastrasse 40 | 3013 Berne | Suisse

Benjamin Wellig

Vennerweg 4 | 3006 Berne | Suisse

Le projet est une refonte complète du lieu. Il propose, à partir des traversées possibles du site par les piétons, de constituer un nouveau sol qui sera le fondement de tout l'aménagement.

La force et l'originalité de la proposition se portent essentiellement sur le concept d'un traitement de sol dessinant une résille en béton. Ce motif apporte au lieu une véritable identité. Celle-ci est renforcée par la plantation importante d'arbres de hautes tiges, faite de féviers d'Amérique qui offriront au fil des saisons des variations intéressantes.

Le jury s'interroge sur la densité plantée et l'évolution possible des arbres. Le découpage résultant des parcours définit également des surfaces permettant la plantation d'une strate basse faite de vivaces. Ces petites surfaces offrent aux promeneurs des ambiances différenciées fort appréciables, mais le jury se questionne quant à la justesse de leur échelle. Dans le même ordre d'idée, la présence d'un bassin semble souhaitable dans un tel espace public, mais il est important aux yeux du jury qu'il engendre un dispositif spatial plus riche et moins étriqué. D'une façon générale, il existe dans cette proposition une surenchère dans le choix d'éléments, tels que l'éclairage et le mobilier.

Si les usages principaux de la place sont garantis (terrasse de la buvette, entrée de l'Ifage, passages et lieux de pause), les dispositifs d'aménagement n'offrent pas la possibilité d'accueillir une grande polyvalence d'utilisation qui pourrait être demandée par les riverains.

Le choix des matériaux est apprécié par le jury pour son adéquation au lieu et aux usages, mais le dessin de la résille interroge quant à sa mise en œuvre et à son coût qui n'est pas en relation avec l'enveloppe budgétaire annoncée.



traverser



traverser



Requis

Le site est situé dans un quartier résidentiel de la ville de Bordeaux, à proximité du centre-ville. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur le quartier. Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant des éléments de verdure et de convivialité. Le budget est limité et le délai de réalisation est court.

Objectifs

Le projet vise à créer un espace public de qualité, offrant un cadre de vie agréable et sécurisé pour les habitants. Il doit favoriser les rencontres et les échanges, tout en respectant l'environnement et le patrimoine local. Le design doit être innovant et durable, capable de s'adapter aux évolutions futures du quartier.



Arbre à feuilles caduques



Arbre à feuilles persistantes



Arbre à feuilles persistantes

Projet n° 03
CLAPOTIS

Architecte-paysagiste
Ludivine Gragy
 Gartenhofstrasse 1 | 8004 Zurich | Suisse



Projet n° 05
Ouverture

Architectes-paysagistes
Yvonne Keller
Güetliweg 1 | 8050 Zurich | Suisse
Seraina Kuhn
Bahnhofstrasse 6 | 8494 Bauma | Suisse

Concours espaces publics et Prix Evariste-Mertens «Place des Augustins»

■ Ouverture



Visualisation photo de maquette au printemps

- Structure spatiale
- Structure verte
 - Espace ouvert
 - Espace route
- Lieux de bâtiment
- Points d'ancrage
 - Espaces optimaux
 - Chemins



Ouverture de l'espace – Accentuation du caractère.

La place des Augustins a besoin de générosité et d'un langage de forme clair pour qu'elle puisse récupérer son plein effet d'un espace ouvert. Augmenter son caractère dépendra de l'usage fragmenté. Pour restaurer le site à cet endroit il est nécessaire de se saisir des éléments d'aménagement existants. En particulier, la place des Augustins nécessite attention pour les visiteurs. En même temps la caractéristique du lieu se trouve renforcée par le regard de la création avec le passé.

Le trottoir occupera toute la place. La troncure de route entre l'immeuble se trouve au nord de la place et la place même est mise au même niveau. Les arbres de tous et de son bord partent de la place.

La structure verte entoure les lieux de repos respectant des monticules végétalisés tout en les laissant accessibles aux passants qui peuvent se promener sous les arbres. Au point de l'axe la végétation est plongée dans une tour de sculpture sculpturales et de parfums florales.

Une distance respectable est accordée au trottoir. Il se présente sur la place de manière ouverte. L'ordre supplémentaire grand, des du trottoir entre de la terrasse, l'ordre devient avec un front supplémentaire.

Pour maintenir la générosité du lieu, nous y avons placé une sculpture de terre. Elle s'élève en espaces plus calmes ou en point d'ancrage, se détache rapidement et apprécie la place des Augustins.



Echelle 1:200

Projet n° 08
"Bijoux trouvé"

Architectes-paysagistes
Andreas Hugi
 Lehenstrasse 63 | 8037 Zurich | Suisse
Thomas Meitz
 Zollstrasse 120 | 8005 Zurich | Suisse

"Bijoux trouvé"

Plan de situation, 1:200

Intégration dans l'espace urbain

La Place des Augustins représente pour le quartier de Flühli un espace public important au sein de la trame verte générale. Elle se situe entre la Place de Flühli, le Square des Minimes, la Place des Châtaignes et le Parc Brühl-Desseaux. Elle élargit l'offre en espace public urbain et constitue un lieu d'interaction, de communication et de consommation. Les aménagements paysagers et l'implantation végétative autour de la place son âme et se distinguent caractéristiques. L'intégration des bâtiments nouveaux existants dans une trame moderne et urbaine avec ses espaces d'activités et de loisirs offre la possibilité d'élaborer un espace vert précieux et de proposer une nouvelle qualité de vie.

Concept d'architecture paysagiste

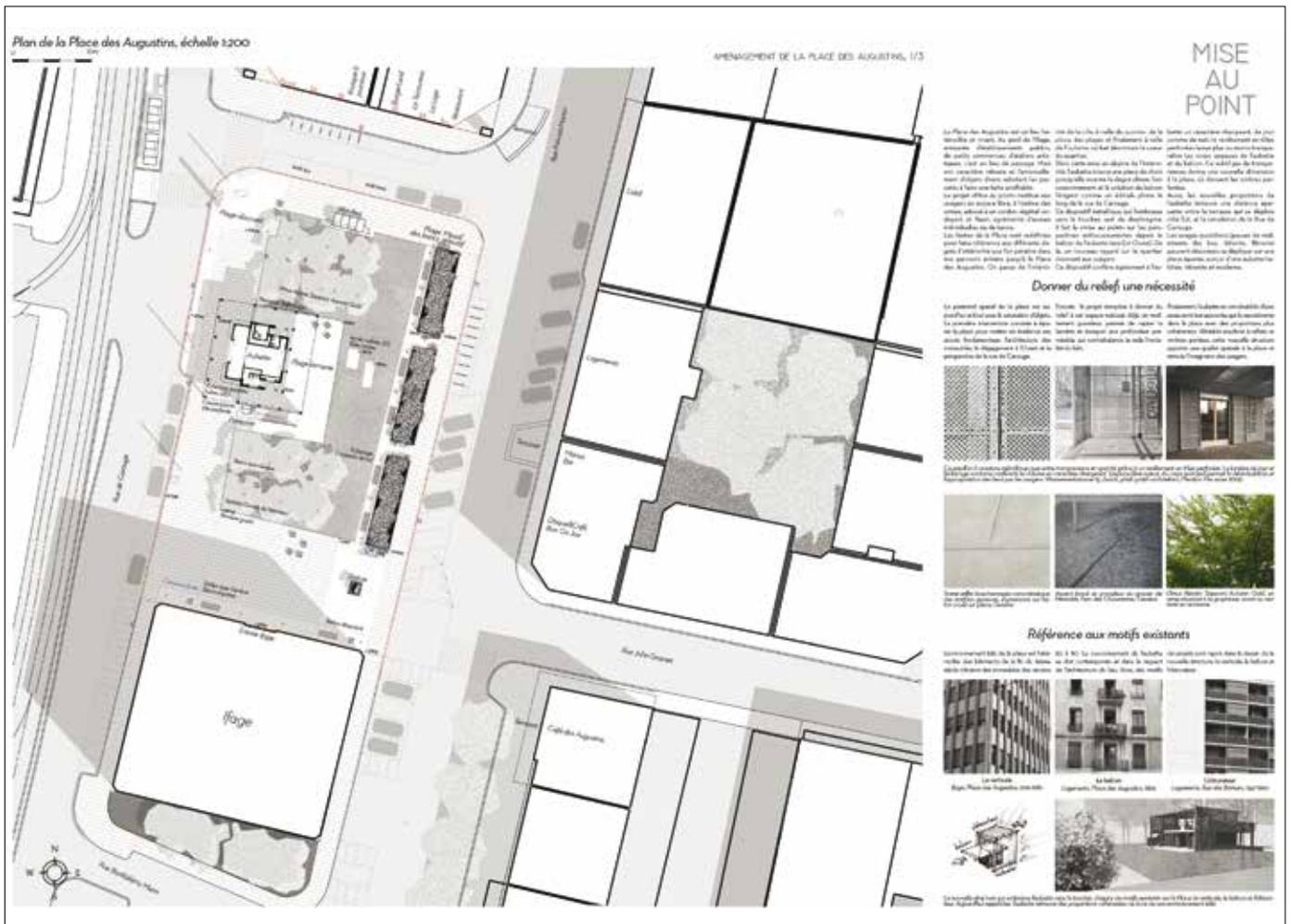
La place des Augustins se caractérise par présence d'arbres existants. En cela, il invite ses visiteurs à s'identifier confortablement avec son bel ombrage, en automne, avec ses vives couleurs, il rappelle la beauté éphémère de la nature urbaine. Au printemps, après la chute de l'écrou, il fait sentir le bruissement des bourgeons naissants au sein de la densité de la ville. De l'ensemble des vues et formes arborees et de la superposition d'un parcour urbain généralisé avec un lumineux bosquet, résulte une composition spatiale, qui offre un caractère nouveau à la place des Augustins, sans pour autant rompre avec la qualité de l'espace public et à son accessibilité. Des végétaux arborees et autour des bancs d'arbre, invitent à se détendre, à réfléchir et à communiquer.

Quelle Pflanzenwahl? Bl. 1: 100

Visualisation im Bereich der Stadt

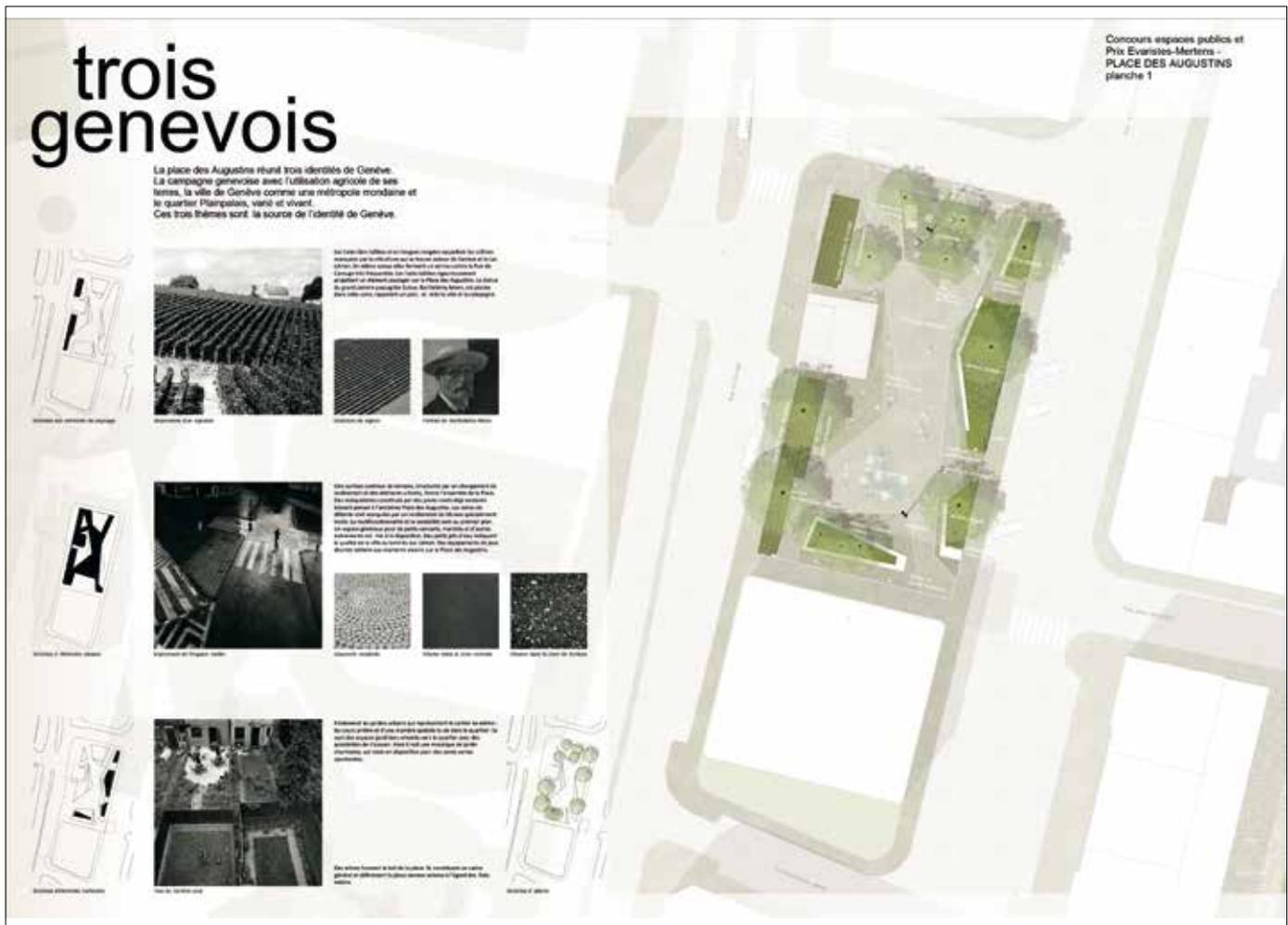
Projet n° 10
MISE AU POINT

Architecte-paysagiste
ATELIER GREPT Sàrl
 Route du Freney 15 | 1898 Saint-Gingolph | Suisse
 Collaboratrice
 Clotilde Rigaud



Projet n° 12
trois genevois

Architecte-paysagiste
David Näf
Lenggiserstrasse 36 | 8645 Jona | Suisse



Projet n° 13
aTOMNAL

Architecte-paysagiste
Juglans Landschaftsarchitektur GmbH
Im Röhler 7 | 5406 Rütihof | Suisse
Collaborateur
Philipp Busslinger



Projet n° 15
Piédestal

Architecte-paysagiste
Samuel Badoux
Rue de Lausanne 26 | 1201 Genève | Suisse
Collaborateur
Sébastien Studer

CONCOURS : Concours espaces publics et Prix Everette-Mertens - PLACE DES AUGUSTINS

Le contexte urbain dans lequel se situe la Place des Augustins est composé de nombreux espaces publics chargés d'histoire et de valeurs patrimoniales. Parmi eux, deux sont particulièrement importants : le Parc de la Gare et la place de la Gare, ainsi que la place de la Gare et la place de la Gare.

Transformé en bureaux, le kiosque orné des portes vitrés est sur une terrasse amovible qui devient le centre de la place. Il est possible d'y installer divers mobiliers urbains amovibles et ainsi de créer un lieu de détente.

La table d'orientation du site permet le déplacement de deux plateformes en grès stabilisé. Cette table (TRAG), qui offre un espace sécurisé tout en éloignant visuellement la Rue de Genève de la place. Cette table s'écrit à la Rue Pédestre-Martin et à ses commerces. Des arbres de première grandeur occupent ces deux terrasses, leur coiffant une atmosphère plus intime à l'écart du passage et proche aux jeux et à la lecture. Elles sont équipées de bancs et de tables de pique-nique ainsi que des points d'eau et de la sculpture centrale. Chaque site est en partie bordé de marches circulaires permettant un accès au niveau inférieur.

La place est accessible en s'éloignant quel point et son périmètre étendu jusqu'à la bordure actuelle du trottoir. Cette surface l'attire de la place depuis les entrées principales, en venant des AUG ou de l'arrêt de tram Augustins.

CONTEXTE // 1:5000

PIÉDESTAL planche 1

CONTEXTE // 1:5000

- zone commerciale
- zone d'habitat
- Rue de Genève
- escaliers
- zone de stationnement
- zone de stationnement

PLAN // 1:200

- béton couleur terre
- béton couleur "carouge"
- stabilisé Saur Boreas grège
- essie béton
- tables et bancs (île de Genève)
- fosse de protection d'arbre
- marches béton Di 18.50x45cm
- panneaux d'affichage
- carrière en fonte

OCCUPER
Une allée centrale pour:
Permettre l'organisation de divers événements (marchés, événements culturels).
Faire du kiosque le centre de la place et lui offrir un espace de repos.
Répondre aux besoins de circulation piétonne sur la place.

SE DÉTENDRE
Deux plateformes pour:
Relier la place avec le quartier en proposant un espace de vie de plein pied avec le trottoir.
Offrir aux visiteurs de TRAG un lieu reposant.
Déposer un niveau supérieur à l'atmosphère plus intime à l'écart des forces effluentes.

ACCÉDER
Des marches d'escaliers pour:
Permettre une fluidité sur toute la place en raccordant les différents niveaux.
Marquer la limite de la place avec la Rue de Genève.
Offrir des entrées.

ACCUEILLIR
Le mobilier urbain:
Participer à l'intégration, sociale entre les usagers (visiteurs de TRAG, marcheurs, etc.).
Marquer les entrées principales ainsi que le trottoir du kiosque avec des colonnes en béton.
Accueillir les usagers à l'entrée de la place.

Projet n° 16
MÉTISSAGE

Architectes-paysagistes

Aurélie Barral

Rue de Strasbourg 2 | 1004 Lausanne | Suisse

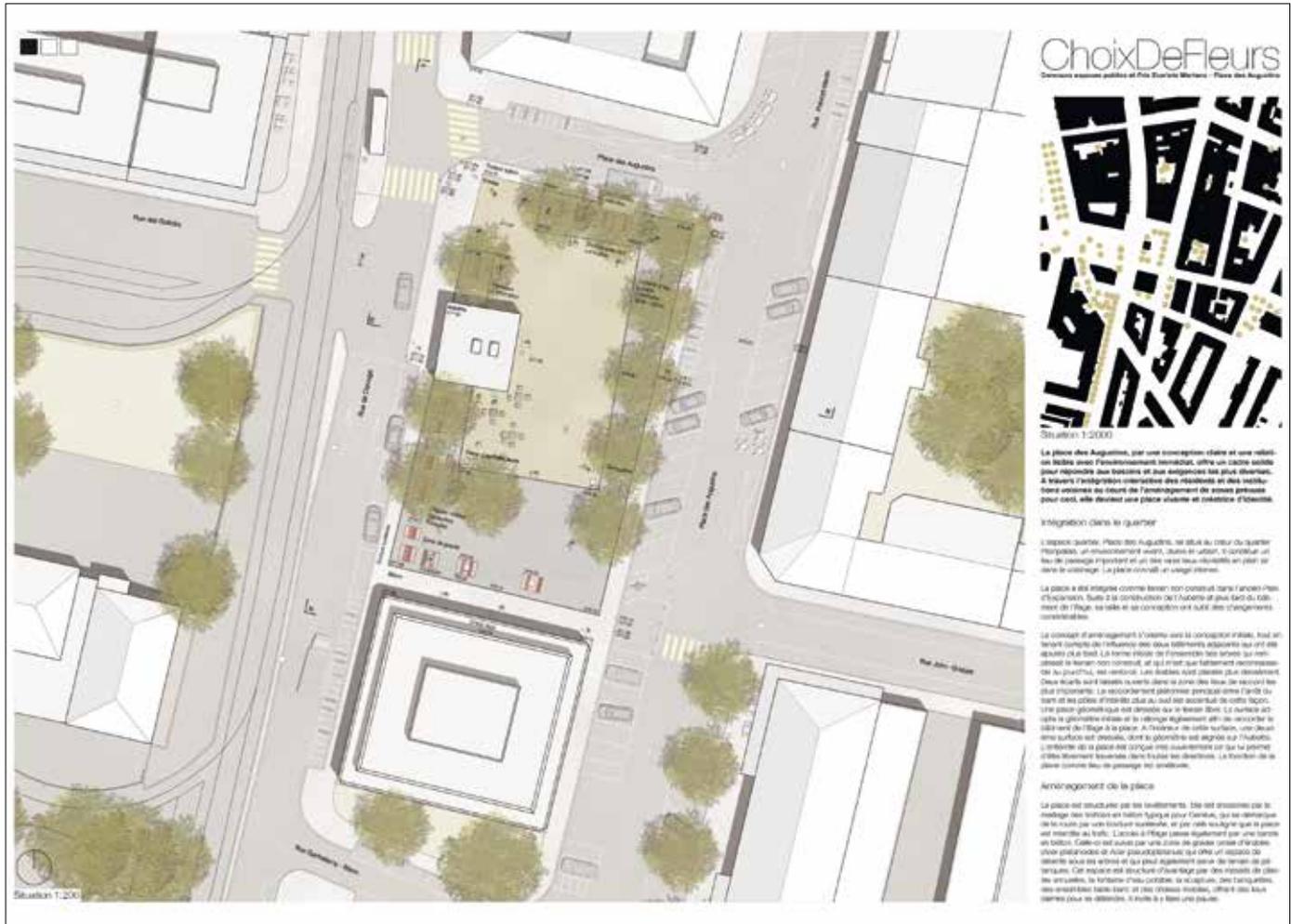
Sandra Kieschnik

Rathausplatz 4 | 3011 Berne | Suisse



Projet n° 18
ChoixDeFleurs

Architecte-paysagiste
Marlise Gasser
Greyerzstrasse 25 | 3013 Berne | Suisse



Projet n° 19
CERISE

Architecte-paysagiste
Arnaud GIL – architecte-paysagiste
 Avenue Louis-Pictet 9A | 1214 Vernier | Suisse



Projet n° 21
ALLGOLD

Architectes-paysagistes
Marion Festal
Chemin de la Fontaine 2 | 1224 Chêne-Bougeries | Suisse
Elodie Rué
Imbisbühlstrasse 61 | 8049 Zurich | Suisse



ALLGOLD

La place des Augustins occupe un espace public intéressant pour les Genevois. Elle offre un cadre idéal pour le développement d'un quartier d'habitat qui sera un lieu majeur pour le développement de la ville de Genève, mais elle est soumise à une pression immobilière très forte. Elle est soumise à une pression immobilière très forte, soumise par différents types de transports en commun à l'échelle de la ville.

La réhabilitation de la place des Augustins constitue donc une très belle opportunité d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier, ainsi que des Genevois.

Le projet reprend les composantes de son urbanisme existant et propose l'équipe de se connecter à son histoire.

Des espaces de travail.

La place des Augustins accueille de nombreux flux piétons, orientés vers les différentes parties de la ville et du quartier qui propose une offre riche et diversifiée de services et de commerces. C'est ainsi qu'il est proposé de créer des espaces de travail pour les habitants locaux et les visiteurs qui se rendent dans la place des Augustins, à l'occasion de leur passage dans la ville de Genève.

Des espaces publics.

La place des Augustins constitue un lieu d'importance capitale, orienté à l'égard de la ville. L'agencement existant, les deux parcs sont liés au cœur de la place par une structure forte et ouverte. Elle se présente sous la forme d'un espace public ouvert et accueillant, qui propose une offre riche et diversifiée de services et de commerces.

Des nouvelles entrées.

La place des Augustins constitue un lieu d'importance capitale, orienté à l'égard de la ville. L'agencement existant, les deux parcs sont liés au cœur de la place par une structure forte et ouverte. Elle se présente sous la forme d'un espace public ouvert et accueillant, qui propose une offre riche et diversifiée de services et de commerces.

CONCEPT DU PROJET

Projet n° 22
Cellules 2014

Architecte-paysagiste
Mathieu Ducotterd
Rue du Vidollet 43 | 1202 Genève | Suisse
Collaborateur
Yasser Saleh

Cellules 2014

La place des Augustins est située dans le quartier très dense et fréquenté de Rimplazim qui converge différents pôles d'intérêts. C'est un point de respiration important qui doit retrouver son identité propre.

Au pourtour de la place, on y trouve plusieurs activités, des commerces, café, restaurants, bars, bibliothèque et salle communale. Le bâtiment qui donne sur la place des Augustins est la Fondation pour la formation des adultes à Genève (IFAG), il y a beaucoup d'interaction mélangeant des étudiants venant de lieux différents culturellement et socialement.

La ville comme la vie avec ses besoins et usages toujours changeant, amène nos espaces publics à évoluer, à se métamorphoser en fonction des nouvelles attentes toujours plus grande.

A l'image de la cellule, employons même de la vie, qui en se multipliant crée un environnement de nouvelle cellule végétarienne afin de se renforcer et évoluer.

1.2 préservation des érables
Le projet propose de maintenir l'autre érable existant sur, sur une identité forte sur le site. Ces arbres sont en bon état et il faut les préserver.

2. les cellules
Au profit du bâtiment de l'IFAG, deux massifs en forme de cellules englobent les érables. Les massifs sont en talus ce qui donne du volume et du rythme à la place.

4. bancs arrondi
En regard de talus, des bancs arrondi épouse la forme des massifs circulaires.

Au dessous des Chânes exist, des bancs en forme d'anneaux viennent compléter les assises.

3. circulation
Grâce un revêtement en gravier sur toutes les surfaces du site et des éléments urbain très espacé la place respire et facilite le transit pour les personnes de passage. De surcroît, la place offre un lieu de pause pour les visiteurs et habitants du quartier ainsi qu'aux étudiants de l'IFAG.

Légende:

- Bâtiment ou structure existante
- Revêtement pavés
- Revêtement en grès et car. 20
- Revêtement en béton
- Revêtement en béton avec des éléments
- Revêtement en béton

Principe d'évacuation des eaux pluviales

Le trottoir au pourtour de la place est en revêtement bitumineux, les eaux de pluie seront récoltées par les bacs EP existant au niveau de la voirie.

Le centre de la place est en revêtement perméable en gravier, bordé sur la partie centrale, les eaux de pluie seront en partie infiltrées dans le sol et, évacuée par une conduite en bordure avec l'arrêté du trottoir. Une pente de 2% depuis le centre en direction des canettes, au pourtour de la place.

Projet n° 23
îlot

Bureau d'architecte
Helena Novais – architecte-paysagiste
Oetlingerstrasse 149 | 4057 Bâle | Suisse
Collaboratrice
Maria Anna Petillo – architecte



Projet n° 27
6621014

Architectes-paysagistes
Johannes Heine – architecte-paysagiste Dipl. Ing.
Andrea Ferles – architecte-paysagiste Dipl. Ing.
Schönbühlstrasse 15 | 8032 Zurich | Suisse

Sous Serre



Source: Images Aérospatiales et S.T. Aéro

Le quartier des Augustines est un quartier dense et vivant, caractérisé par son typologie urbaine en filaire. Les crues latérales, qui étaient autrefois des espaces agricoles, ont été peu à peu remplacées par des bâtiments de services différents au fil du temps. Le site est un terrain plat. Les espaces extérieurs libres restants sont devenus ainsi plus significatifs.

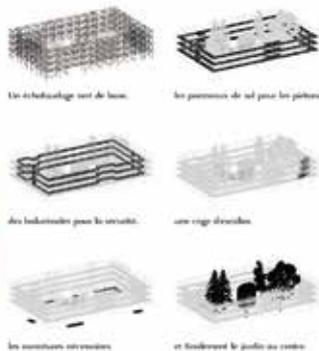
Le Place des Augustines est un terrain plat de construction depuis le début de l'urbanisation des Augustines et cela doit rester ainsi également dans le futur. Les nouvelles formes de la population ont peu à peu transformé le plan et changé l'espace avec un mélange de nouvelles technologies et de formes en déclinement et espace. Des constructions avec les sous-sols et un

collège d'espaces extérieurs extérieurs détermine les surfaces libres. L'espace est difficile à créer dans ce tout urbain.

Le plan des Augustines se base sur une restructuration et d'un espace à la qualité fondamentale d'un espace public en milieu urbain dense. Un cadre définit le plan qui s'adapte avec dans la structure urbaine et détermine un territoire et un territoire, qui gère des qualités complémentaires dans les deux axes. Depuis l'exécution le plan devient une partie substantielle de la ville, d'une façon à une vue. Depuis l'existence elle génère un public urbain : un lieu dans le temps pour à évoluer.



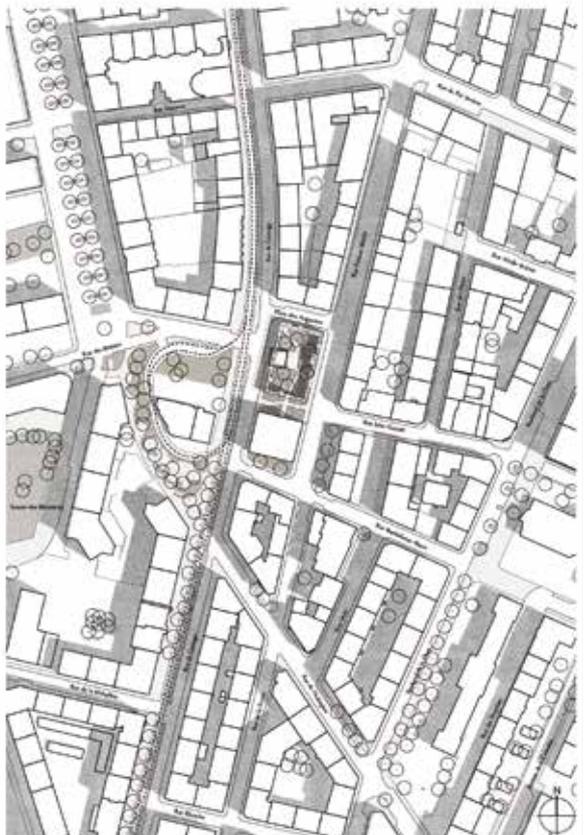
Source: Images Aérospatiales et S.T. Aéro



Vue de la rue de Genève à la place des Augustines

Prix Evariste Mertens 2014 - Place des Augustins, Genève

6621014



Plan d'ensemble 1:1000

planche 5

Editeur

Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure

Atar Roto Presse SA, Genève

Nombre d'exemplaires

400

Crédits photographiques

Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève

Pages 2-3 | Jan Stadelmann & Daia Stutz

Plan de situation | source SITG/SEMO

